



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Opération « Lumière et Vision » Prévention routière

DEL-2020-088

Numéro de la délibération : 2020/088

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/09/2020

Date de convocation du conseil : 22/09/2020

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Opération « Lumière et Vision » Prévention routière

Rapport de Claudine RAULT

La ville de Pontivy en partenariat avec l'association « Prévention routière » propose chaque année au mois de novembre, une action sur 2 jours dénommée « Lumière et vision ».

Cette opération a permis en 2019 de vérifier 175 voitures de manière gratuite et sur libre participation. Les différents points de contrôle portent essentiellement sur les feux, mais aussi sur l'état des pneumatiques, des balais d'essuie-glaces, des rétroviseurs...

Cette opération mobilise 2 à 3 bénévoles de la Prévention Routière, équipés d'un régloscope. La Ville de Pontivy fournissant le barnum, ainsi que le repas des bénévoles.

Bien que l'opération « lumière et vision » soit très utile pour les usagers de la route, elle n'est plus financée au niveau national et au niveau régional. A partir de cette année 2020 pour pouvoir continuer à réaliser cette opération et permettre de soutenir l'Association « Prévention routière » dans ses actions de sécurité routière, une convention doit désormais être établie entre la commune demandeuse et l'association « prévention routière ».

Cette convention a pour but de fixer les modalités d'intervention entre l'association « Prévention routière », le Comité Départemental du Morbihan et la Commune demandeuse. La convention est conclue pour la durée de la manifestation et prévoit le versement par la commune d'une subvention de 300 € par jour de présence, soit 600 € pour l'opération sur 2 jours.

Les dates du 3 et du 4 novembre 2020 sont d'ores et déjà réservées pour la Ville de Pontivy.

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer cette convention et à verser la subvention correspondante pour cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**